

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Etudes territoriales appliquées

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, administration, sciences politiques et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle *Etudes territoriales appliquées* (ETA) prépare les étudiants aux métiers des collectivités territoriales. Elle a été créée en 2003 à l'Université Marc Bloch de Strasbourg et rattachée au Département d'Études Territoriales (DET) de l'UFR Langues et Sciences Humaines Appliquées (LSHA) durant 11 ans. Elle est depuis 2014 rattachée à l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg (IEP) dans le cadre de la consolidation du Pôle européen d'administration publique.

La licence professionnelle ETA est déclinée en deux parcours :

- un parcours ETA proposé selon deux formes pédagogiques, un groupe en formation initiale voie normale et en apprentissage et un groupe en formation continue proposé en enseignement à distance en partenariat avec l'Université de la Réunion ;
- un parcours *Santé publique* prévu en formation continue uniquement (qui n'a pas ouvert à ce jour).

Les diplômés s'insèrent au sein des collectivités territoriales (contrats de droit privé ou par le biais de la réussite à un concours interne ou externe).

Analyse

Objectifs

Les objectifs de la licence professionnelle spécialité *Etudes territoriales appliquées* sont de former les étudiants aux métiers des collectivités territoriales. Selon les parcours, les objectifs sont cependant un peu différents :

- Les objectifs du parcours ETA sont d'insérer les étudiants dans les domaines de la gestion et de l'action de ces dernières. Les diplômés doivent être en mesure de concevoir et de mettre en œuvre les politiques des administrations territoriales. Les métiers visés sont divers : secrétaire administratif de collectivité territoriale, attaché territorial, comptable territorial et chargé de développement local.
- Les objectifs du parcours *Santé publique* sont de former aux métiers d'information et médiation sociale et de conseil en santé publique. Ce parcours n'a pas été ouvert pendant la durée du contrat, suivant en cela la recommandation de l'AERES à l'occasion de la précédente évaluation.

Dans la suite de ce rapport, seul le parcours ETA sera analysé.

La poursuite d'études est également envisagée vers un master alors même que ce n'est pas l'objectif d'une licence professionnelle.

La licence ETA prépare aux métiers des collectivités territoriales, en principe pour des recrutements en catégories A et B, en pratique pour des catégories B et C, du fait des pratiques effectives de recrutement au sein des collectivités locales.

Dans l'ensemble, les objectifs sont clairement explicités dans le dossier d'évaluation externe.

| Organisation |
|---|
| <p>La LP est organisée autour de deux modalités pédagogiques : en présentiel (formation initiale ou continue) ou à distance.</p> <p>L'organisation de la licence professionnelle n'est pas réellement précisée pour le parcours initial se déroulant à l'Université de Strasbourg. Son contenu pédagogique est en revanche clairement présenté et apparaît pertinent ; il semble aussi diversifié dans sa forme (TD, cours, conférences de méthode, travaux de groupe, etc.).</p> <p>Le parcours ETA à distance est délocalisé depuis 2009 auprès de l'Université de La Réunion. Pour ce parcours, l'organisation est la suivante : le recrutement est effectué par l'IEP de Strasbourg tout comme les enseignements assurés à distance alors que l'Université de La Réunion assure l'organisation des épreuves écrites. Ce fonctionnement est innovant et semble très bien fonctionner. Le partage des tâches semble clairement posé.</p> <p>En 2015, l'effectif en formation initiale s'élève à 20 inscrits dont 7 apprentis. L'effectif en formation continue (enseignement à distance) est de 24 inscrits.</p> <p>Le volume global est de 460 heures, soit, en 2015, 23 heures par étudiant pour le parcours en présentiel et 19 heures par étudiant pour le parcours à distance.</p> |
| Positionnement dans l'environnement |
| <p>Il ressort du dossier présenté que le positionnement de la formation est bien établi et distinct de la licence <i>Administration publique</i> (LAP), tant sur le contenu de la formation que sur les outils pédagogiques mis en œuvre. La licence d'<i>Administration publique</i> (LAP) a pour objet de préparer aux concours externes des fonctions publiques. La licence professionnelle ETA favorise quant à elle l'insertion professionnelle par le recrutement via des concours internes. Il faut noter cependant que cette distinction n'est pas toujours claire dans le dossier d'évaluation externe.</p> <p>Aucun laboratoire n'est indiqué en appui à cette licence professionnelle. Les enseignants-chercheurs en administration publique interviennent dans cette formation cependant.</p> <p>Parmi les partenaires professionnels, de nombreuses collectivités territoriales (Communauté de communes, mairies, centres de gestion, CNFPT...) apportent leur soutien à ce diplôme. Le partenariat avec la communauté de communes de Sélestat court jusqu'à décembre 2017, mais le partenaire ne prévoit pas de renouveler la convention du fait des baisses de moyens dans le secteur. Ce fait, comme la diminution des recrutements dans les collectivités territoriales, laisse entrevoir un risque pour la formation en présentiel. Le dossier en fait clairement état et mise sur le développement de la formation à distance.</p> |
| Equipe pédagogique |
| <p>L'équipe pédagogique de la licence professionnelle spécialité ETA est importante et bien explicitée. Le dossier fait état d'une équipe pédagogique de 21 personnes, composée de 3 enseignants-chercheurs (2 professeurs et 1 maître de conférences - Unistra), d'1 enseignant contractuel (IEP), de 3 professeurs associés -PAST- (Unistra), de 13 professionnels, de 2 enseignants du second degré. Au total, 552 heures sont assurées dans les deux parcours ouverts de cette mention : 191 heures par des enseignants et enseignants-chercheurs (35 %), 80 heures par des PAST (14 %) et 281 heures par des professionnels (51 %).</p> <p>La coordination de la mention est assurée par un enseignant-chercheur et un enseignant. Un secrétariat pédagogique vient en appui de ce diplôme. L'équipe pédagogique se réunit plusieurs fois par an sans que la fréquence ne soit explicitée.</p> |
| Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études |
| <p>La présentation du suivi des étudiants est très précise.</p> <p>On constate une baisse des effectifs, tant en formation initiale (y compris contrats d'apprentissage) qu'en formation continue entre 2013 et 2015 : 57 étudiants inscrits administrativement en 2013-2014, 44 inscrits en 2014-2015 et 36 étudiants en 2015-2016. Cette situation s'explique par les contraintes budgétaires des collectivités territoriales et donc la baisse des recrutements. Par ailleurs, même si les effectifs sont assez importants pour un public de formation continue (formation à distance), ils sont assez volatils (entre 32 et 21 inscrits selon les années).</p> <p>Sur cette même période de référence, le taux d'insertion professionnelle dans le secteur des collectivités territoriales est de 64 %. Il faut noter cependant que les étudiants sont recrutés sur des postes de catégorie B et C alors qu'ils pourraient prétendre à un poste de catégorie A.</p> <p>Le taux de poursuite d'étude en master s'élève à 20 %, avec un nombre assez élevé sur l'année 2015, alors que ce n'est pas l'objectif d'une licence professionnelle (d'autant que la part des cours assurés par des professionnels est importante et que par conséquent les acquis académiques sont plus limités que dans une mention de licence).</p> |

| |
|---|
| Place de la recherche |
| Les activités de recherche apparaissent très limitées dans cette mention, ce qui est logique dans une licence professionnelle. Pour autant, il faut mentionner que quatre enseignants-chercheurs spécialistes de l'action publique territoriale interviennent dans cette licence professionnelle. |
| Place de la professionnalisation |
| La professionnalisation prend une place conséquente dans cette mention conformément aux objectifs d'une licence professionnelle. Les compétences professionnelles acquises sont bien explicitées. Elles permettent aux étudiants de candidater aux emplois offerts par la fonction publique territoriale (concours ou contrat). Les compétences acquises permettent aux étudiants d'être polyvalents dans les communes rurales. Le dossier ne mentionne pas de certification professionnelle particulière. |
| Place des projets et des stages |
| Le dossier décrit avec précision ce qui est attendu du mémoire (projet tuteuré) et la façon dont il est évalué : un stage d'une durée minimale de 12 semaines en collectivité territoriale est obligatoire et sanctionné par un rapport de stage de 25 pages. Par ailleurs, un mémoire professionnel de 50 pages environ doit être réalisé par l'étudiant sur la base d'une mission du stage ou d'apprentissage. Ce mémoire donne lieu à une soutenance. Il faut noter également que les étudiants bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour les aider à obtenir un stage par le service orientation/insertion professionnelle/stages de l'IEP. |
| Place de l'international |
| La spécificité de la formation et des objectifs professionnels fait que celle-ci n'est pas ouverte à l'international, même si une réflexion est ouverte sur le sujet. On peut noter que deux langues étrangères sont enseignées (l'anglais et l'allemand) afin de préparer les étudiants aux concours de la fonction publique territoriale. |
| Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite |
| Le recrutement est réalisé sur dossier et entretien de motivation. Le recrutement est conforme aux objectifs et compétences développées par la mention de cette licence professionnelle : BTS (brevets de techniciens supérieurs), DUT (diplôme universitaire de technologie) tertiaire, L2 (licence 2 ^{ème} année) <i>Droit</i> , L2 AES, L2 <i>Economie</i> et L2 de lettres et de sciences humaines. Les candidats peuvent aussi faire valoir leurs acquis professionnels (procédure VAP) pour intégrer cette licence professionnelle, ce qui est cohérent avec la formation proposée. Plusieurs dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place : entretien-bilan individuel à mi-parcours, possibilité de contrat pédagogique pour faire la formation sur deux ans... Un accompagnement individualisé est de plus proposé à chaque étudiant pour le suivi du mémoire professionnel ainsi que pour le stage. Enfin, des programmes d'aide sont prévus par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour aider l'entrée des étudiants dans le monde professionnel. Il n'est en revanche pas indiqué si un tel dispositif concerne également les étudiants qui suivent la formation à distance. |
| Modalités d'enseignement et place du numérique |
| La formation peut être suivie selon quatre modalités : - formation initiale (présentiel), - formation initiale par alternance (contrat d'apprentissage), - formation continue (présentiel), - formation continue en enseignement à distance. L'équipe semble attentive aux demandes particulières et propose des adaptations spécifiques (dispenses de stage, VAE...) Le numérique a intégré la formation grâce à un cours dédié : « Droit et usage de l'informatique ». Par ailleurs, la plateforme Moodle est utilisée dans le cadre de la formation à distance, mais aussi pour enrichir la formation initiale. |

| |
|---|
| Evaluation des étudiants |
| <p>Les modalités d'évaluation des étudiants et les règles de compensation sont clairement explicitées dans le dossier d'évaluation externe (y compris les modalités de contrôle des connaissances et les ECTS (European Credit Tansfert System) associés). Cependant, les types d'évaluation mis en œuvre (questionnaire à choix multiples, commentaire de texte, exercices, ...) ne sont pas précisés.</p> <p>Les modalités de nomination des jurys sont également très bien décrites.</p> |
| Suivi de l'acquisition de compétences |
| <p>Le suivi de l'acquisition des compétences est pratiqué dans cette mention en fonction du statut de l'étudiant. Un suivi particulier est effectué dans le cadre de l'apprentissage, un autre dans le cadre de la formation initiale et enfin un dernier est mis en œuvre en formation continue.</p> <p>S'agissant de l'apprentissage, deux visites, organisées en présence du responsable pédagogique, du responsable de stage et de l'apprenti, permettent de poser les objectifs de compétence puis de vérifier leur acquisition. Le document issu est annexé au rapport d'apprentissage.</p> <p>La LP ETA en enseignement à distance est proposée dans la cadre du Pass'compétences. Il s'agit d'une modalité offerte à côté de la validation du parcours sur un an et qui permet de valider progressivement des compétences. L'objectif est de permettre à des professionnels de valider la formation sur deux ou trois ans.</p> <p>Il est important de noter également qu'un supplément au diplôme recense les compétences acquises à l'issue de la formation.</p> |
| Suivi des diplômés |
| <p>Le suivi des diplômés est assuré par l'observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ) de l'université et directement par le secrétariat pédagogique de la formation. Des chiffres sont fournis plus haut.</p> <p>L'enquête du secrétariat pédagogique apporte une plus-value à l'enquête menée par l'ORESIPÉ, car elle permet à la mention d'obtenir des résultats d'insertion peu de temps après que les étudiants soient diplômés.</p> |
| Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation |
| <p>Un conseil de perfectionnement a été mis en place au sein de cette mention. Il est composé des enseignants, enseignants-chercheurs, de professionnels, de deux étudiants ainsi que de la secrétaire pédagogique de la formation. Des représentants des partenaires peuvent aussi être invités.</p> <p>Des procédures d'évaluation de la formation ont été mises en place qui sont ensuite analysées par le conseil de perfectionnement. Au regard de ces résultats, des préconisations sont faites pour améliorer le contenu de l'offre de formation.</p> <p>Au vu du dossier, les étudiants et stagiaires sont très satisfaits de la formation (plus de 90 %). Le seul « point noir » concerne la recherche de stages (30 % de satisfaits). La difficulté tiendrait, selon le dossier, à la réglementation imposant une gratification au-delà de la 308e heure.</p> |

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Le développement d'une formation à distance.
- Amélioration continue de l'offre de formation (conseil de perfectionnement).

Points faibles :

- Une diminution d'effectifs et la fin annoncée d'un partenariat financier essentiel.
- Faible différenciation avec la licence *Administration publique* (LAP).
- Inadéquation du parcours *Santé publique* non ouvert.
- Peu d'étudiants recrutés sur des postes de catégorie A.

Avis global et recommandations :

Cette licence professionnelle est bien organisée et innovante (parcours à distance avec l'Université de La Réunion) pour les parcours *Etudes territoriales appliquées*. L'insertion professionnelle est correcte pour l'ensemble des publics formés (en formation initiale, voie normale et en apprentissage, ou en formation continue), mais trop peu d'étudiants sont recrutés sur des postes de catégorie A.

Il conviendrait de repenser le parcours *Santé publique* afin qu'il soit davantage attractif ou de ne pas demander sa réouverture. Par ailleurs, la distinction avec la licence d'*Administration publique* n'est pas toujours claire. Enfin, la diminution des budgets des collectivités territoriales fragilise cette formation. Il pourrait être envisagé de renforcer l'enseignement à distance en proposant par exemple de nouveaux partenariats.

Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Licence professionnelle

Spécialité : *Etudes territoriales appliquées*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN

Président

Strasbourg, le 8/06/2017



Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr